

RÈGLEMENT PARTICULIER DU
20EME +2BAD TOURNOI INTERNATIONAL DES FONTAINES
26 ET 27 SEPTEMBRE 2026

Article 1

Le tournoi organisé par le Badminton Olympique de Pernes est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : 2600070

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur français ou étranger devra avoir sa licence en règle pour la saison 2026/2027 (auprès de la FFBaD ou des fédérations étrangères affiliées à la BWF) à la date du tirage au sort fixée au 11 septembre 2026.

Article 4

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au vendredi 11 septembre 2026 (publié sur le site Poona de la FFBaD).

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 11 septembre 2026**. Les inscriptions débuteront le 25/07/2026 à 9H00 et seront closes le 11/09/2026 à 12H00

Article 5

Le Tournoi est ouvert aux séries N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8 et D9 dans la catégorie Senior. Il est autorisé aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries aux **Cadets classés au minimum R6** dans le tableau où ils souhaitent s'inscrire (exemple : un cadet classé D8/R6/D7 ne peut s'inscrire qu'en doubles) et aux **minimes classés au minimum R5** dans le tableau où ils souhaitent s'inscrire

Les joueurs classés P10-P11-P12 et NC ne sont pas autorisés à s'inscrire au Tournoi.

Article 6

Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date du 11 septembre 2026 de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Tous les tableaux de simple, double et mixte se joueront en poules.

Article 7

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 8

Pour toutes les séries, les tableaux proposés sont **Simple et Mixte le samedi et Double le dimanche**. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux mais un seul tableau par jour.

Article 9

Le nombre de joueurs est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :

1/Ordre d'inscription sur badnet accompagnée du règlement

2/Licence en règle sur le site fédéral Poona de la FFBaD au 11 septembre 2026 (date du tirage au sort) sous peine de mise sur liste d'attente. Les paires de double et de mixte ne sont pas prise en compte tant que les 2 joueurs ne sont pas en règle de leur inscription selon les critères 1 et 2 de cet article.

Article 10

Modalité d'inscription : **les inscriptions se font uniquement sur Badnet**. Le règlement se fait préférentiellement en ligne sur Badnet. A défaut, un virement peut être effectué et notifié par mail à competitions@badminton-olympique-pernes.com

Article 11

Le montant des frais d'inscriptions est de 20€ pour un tableau et 25€ pour 2 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 12

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le VICTOR champion 1, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 13

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 14

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser par mail à la Ligue Paca de Badminton (forfait@sudbad.fr) sous peine de sanction fédérale.

Article 15

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute. Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service où il sera remis au maximum deux fois et est faute en jeu. Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et en jeu.

Article 16

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 17

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...)

Article 18

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 19

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 20

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par joueur ou paire)

Article 21

Le mode de comptage de points est de 2 sets gagnants de 15 points

Article 22

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 23

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 24

La Juge Arbitre principale est Joachim ULRICH. Les Juge Arbitre adjoints seront Simone ULRICH et Jean François Mathieu. Le Geo principale sera Corinne SALLES et le Geo adjoint sera Elodie MICHEL

Article 25

Selon la situation sanitaire le jour du tournoi les organisateurs se réservent le droit de limiter l'accès à la compétition ou d'imposer des règles d'hygiène supplémentaires.

Article 26

La participation au Tournoi des Fontaines implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.